



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

CHALAMPE

FRANCE

HAUT-RHIN

38 ème marche populaire internationale

19 et 20 Janvier 2019



Parcours adapté
Parcours 10 km



Membre de la FFSP n°F0349

Visa FFSP 2019-68-2774

Internet : <http://www.ffsp.fr> : contact@ffsp.fr

 [facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)



Groupama

Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

reconnu de mission d'utilité publique
arrêté nr. 012156 du 2 aout 2001

imprimé par l'amicale
ne pas jeter sur la voie publique

Informations pour les marcheurs

Parcours

10 km et parcours adapté sans difficultés particulières

Participants

Ouvert à tous sans limite d'âge
Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés
Les chiens doivent être tenus en laisse.
Ne pas fumer ni allumer de feu sur la parcours.

Départ et arrivée

Salle polyvalente « les galets » Rue de la gare
68490 Chalampe

Départ 7h00 à 14h00 arrivée avant 17h00

Récompenses

Prix aux groupes les plus nombreux

Licence de participation

.La licence de participation FFSP est délivrée au Départ contre une cotisation de participation sans Souvenir de 2 €
Portant les timbres de contrôle elle donne droit au Tampon IVV sur les carnets internationaux
Disponibles au retour.

Inscriptions et renseignements

Avant le 15 Janvier 2019
Mr.Stackler Christian
6,Square du Muhlbach
68490 Chalampé
Tél : 03 89 26 07 03

Ravitaillement

Boisson et collation gratuite 1er contrôle
Poste de ravitaillement payant ainsi qu'à l'arrivée.

Secourisme

Sapeurs-pompiers de Chalampé
International 112

Assurance

La FFSP est garantie en RC auprès de Groupama
L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne Santé.
L'organisateur décline toute responsabilité en cas de Maladie,d'accident ou de vol.

La marche aura lieu par tous les temps,
sauf en cas d'arrêté préfectoral ou
municipal.

Informationen an die Teilnehmer

Strecke

10 km und angepasste strecke ohne Besondere schwierigkeiten

Start und Ziel

Sporthalle « les galets »
Bahnhofstrasse
68490 Chalampe

Start ab 7h00 bis
14h00
Ankunft vor 17h00

Teilnahmebetrag

IVV Stempel 2 €

Haftpflicht

Die FFSP ist gegen Haftpflichtansprueche Bei der Groupama versichert

Verpflegung.

Getranke,Speisen auf der Strecke sowie Am Start und Ziel.

Voranmeldung und Auskunft.

Anmeldung vor dem 15 Januar 2019
Herr Stackler Christian
6,Square du Muhlbach
68490 Chalampé
Tel:0033389260703

Sanitaesdienst:Ab start feuerwehr
Chalampé ; Notruf : 112

Die Veranstaltung findet bei jeder
Witterung statt ausser einer
Gegenteilige Entscheidung der
Praefektur oder Gemeinde

COLMAR

FREIBURG

CHALAMPE

MULHOUSE